

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15
Conseillers présents
14
Nombre de suffrages
exprimés
15

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAVERNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2014
Date de convocation le 20 octobre 2014

Sous la présidence de Monsieur Henri WOLFF, Maire

Présents : M. Jean GOETZ, Adjoint au Maire.

Mme Angèle BERNERT, Mme Anne MARTIN, Mme Corinne CROMER, Mme Martine HOFF, M. Benoît GERBER, M. Pascal COMTE, M. Jean-Michel LORENTZ, M. Charles SOLLER, M. Joseph GROSS, M. Etienne MENDENI, M. Christophe JOSEPH, M. Patrick HERRMANN.

Absent excusé : M. Camille OSWALD, qui a donné pouvoir à M. Henri WOLFF.

ORDRE DU JOUR

- 2014-53 Adoption du procès-verbal du 23 septembre 2014
- 2014-54 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2014-55 Remplacement de personnel communal : contrat de mise à disposition CRIT
- 2014-56 Remplacement de personnel communal : contrat de mise à disposition Entraide Emploi
- 2014-57 RPI Saint-Michel : fixation de la clé de répartition pour l'année scolaire 2014-2015
- 2014-58 Travaux en Forêt Indivise : réfection du chemin forestier Packlager
- 2014-59 Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 : approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, choix du mode de location, agrément des candidatures, approbation de la convention de gré à gré
- 2014-60 Droit de préemption urbain
- 2014-61 Rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
- 2014-62 Communauté de Communes de la Région de Saverne : rapport d'activité 2013
- 2014-63 Divers et communication

| | |
|-------------------|---|
| N° 2014-53 | Adoption du procès-verbal du 23 septembre 2014 |
|-------------------|---|

Le procès verbal de la séance du 23 septembre 2014 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

| | |
|-------------------|--|
| N° 2014-54 | Désignation du Secrétaire de séance |
|-------------------|--|

Mme Angèle BERNERT, Conseillère Municipale en exercice, a été désignée Secrétaire de la présente séance.

N° 2014-55 Remplacement de personnel communal : contrat de mise à disposition CRIT

M. le Maire soumet au Conseil Municipal, l'offre de l'agence CRIT INTERIM, relative au remplacement, en cas d'absence, de l'ATSEM à l'école de Saint-Jean-Saverne.

Les conditions tarifaires sont les suivantes : gestion du contrat au SMIC, coefficient 1.85.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'offre de l'agence CRIT INTERIM, relative au remplacement en cas d'absence de l'ATSEM à l'école de Saint-Jean-Saverne susvisée, aux conditions suivantes : gestion du contrat au SMIC, coefficient 1.85

AUTORISE M. le Maire à signer les documents, à intervenir.

2014-56 Remplacement de personnel communal : contrat de mise à disposition Entraide Emploi

M. le Maire soumet au Conseil Municipal, l'offre de l'association ENTRAIDE EMPLOI, relative au remplacement, en cas d'absence, de l'agent d'entretien de Saint-Jean-Saverne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'offre de l'association ENTRAIDE EMPLOI, de l'agent d'entretien de Saint-Jean-Saverne

AUTORISE M. le Maire à signer les documents, à intervenir.

N°2014-57 RPI Saint-Michel : fixation de la clé de répartition pour l'année scolaire 2014-2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ARRETE comme suit la répartition pour l'année scolaire 2014/2015,

| | |
|--|--------|
| Elèves domiciliés à SAINT-JEAN-SAVERNE | 43/115 |
| Elèves domiciliés à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE | 55/115 |
| Elèves domiciliés à ECKARTSWILLER | 17/115 |

N° 2014-58 Travaux en Forêt Indivise : réfection du chemin forestier Packlager

Le Maire expose par délibération du 4 mars 2014, le conseil Municipal avait demandé le report sur l'exercice 2015, des travaux d'infrastructure relatifs à la réfection du chemin forestier « Packlager » et dépôt d'un dossier de demande de subvention pour lesdits travaux.

L'ONF agence de Saverne vient de présenter le chiffrage des travaux, sous forme de trois propositions :

1. Travaux sans subvention : travaux réalisés par l'unité routière de l'ONF par un rechargement ponctuel et une remise en forme du chemin pour un coût prévisionnel de 27 004,00 € HT soit 9 001,00 € HT par indivisaire.
2. Travaux sans subvention : travaux de réfection généralisée du chemin avec empierrement pour un coût prévisionnel de 65 570,00 € HT, soit 21 857,00 € HT.
3. Travaux subventionnés à hauteur de 40% escomptés : travaux de réfection généralisée du chemin avec empierrement avec une mise en gabarit obligatoire soit 3,5 mètres de chaussée, mise au profil des travaux étude d'impact Natura 2000, pour un coût prévisionnel de 84 622,00 € HT, soit 28 207,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire effectuer, sur l'exercice 2015 les travaux d'infrastructure relatifs à la réfection du chemin forestier « Packlager » et retient la proposition du rechargement ponctuel et une remise en forme du chemin.

CHARGE l'ONF agence de Saverne de lancer un appel d'offre pour ladite opération.

N° 2014-59

Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 : approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, choix du mode de location, agrément des candidatures, approbation de la convention de gré à gré

M. Christophe JOSEPH étant membre de l'Association de Chasse du Johannesberg, ne participe pas au vote pour ce point.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu le procès-verbal du 2 octobre 2014 relatif à l'affectation du produit de la location,

Vu la demande d'exercice droit de priorité, de l'Association de Chasse du Johannesberg, locataire de la chasse communal sortant, en date du 25 août 2014.

Vu la demande de réservation de terrains enclavés formulée par l'ONF- AGENCE DE NORD ALSACE pour la parcelle section OD N°0052 lieu-dit Langenthalmatt d'une contenance de 1,1590 ha

Vu la demande de réservation formulée par la Commune de Steinbourg pour ses terrains de d'une surface totale de 147,75 ha.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

A) La constitution et le périmètre du ou des lots de chasse

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 14 voix POUR,

APPROUVE la demande de réservation de terrains enclavés formulée par l'ONF- AGENCE DE NORD ALSACE pour la parcelle section OD N°0052 lieu-dit Langenthalmatt d'une contenance de 1,1590 ha

APPROUVE demande de réservation formulée par la Commune de Steinbourg pour ses terrains de d'une surface totale de 147,75 ha.

FIXE à 249 ha 79a 32ca la contenance des terrains à soumettre à la location, et DECIDE de procéder à la location en un seul lot comprenant 249 ha 79a 32ca ha sur le ban communal de Saint-Jean-Saverne

B) Le mode de location du lot de chasse

Le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 13 voix POUR,

DECIDE de procéder à la location du lot de chasse unique par convention de gré à gré, et fixe le prix de la location annuelle à 6 000,00 €.

ADOpte le principe de clauses particulières pour les locations par convention de gré à gré

FIXE à 600,00 € par an la participation du locataire aux frais de protection rendus nécessaires pour la protection des plantations et régénérations

Une copie du procès-verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse ainsi que de la convention de gré à gré sont annexés à la présente délibération.

N° 2014-60**Droit de préemption urbain :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se désiste de son droit de préemption sur les parcelles cadastrées ci-dessous :

| | | | |
|-----------|-----------------|---------|--------------------|
| Section 3 | Parcelle n° 207 | Village | 118 m ² |
| Section 3 | Parcelle n° 208 | Village | 218 m ² |
| Section 3 | Parcelle n° 532 | Village | 460 m ² |
| Section 3 | Parcelle n° 533 | Village | 354 m ² |

N° 2014-61**Rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable**

Monsieur Jean-Michel LORENTZ, délégué auprès du Syndicat d'eau potable de la Région de Saverne Marmoutier, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2013. Ce document est consultable dans son intégralité en Mairie.

N° 2014-62**Communauté de Communes de la Région de Saverne : rapport d'activité 2013**

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2013 accompagné du Compte Administratif 2013 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, sont communiqués au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE du rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

N° 2014-63**Divers et communication****N° 2014-63-01 Désignation d'un correspondant défense**

Est élu à l'unanimité correspondant défense de la commune
M. Patrick HERMANN Conseiller municipal
Né le 2 février 1977 domicilié 1, rue de Phalsbourg à Saint-Jean-Saverne

N° 2014-63-02 Budget primitif 2014 : décisions modificatives

Suite au passage des écritures comptables suivantes :

| COMPTE 2031 SAINT JEAN SAVERNE | montant | mandat | n° d'inventaire |
|---|-------------------|---------------|------------------------|
| PLAN TOPOGRAPHIQUE RUE ST MICHEL | 1 530,88 € | 323/2013 | AAT017 |
| TOTAL | 1 530,88 € | | |
| REAMENAGEMENT RUE ST MICHEL | INC0005 | 128/2014 | INC0005 |
| TOTAL | 1 075,20 € | | |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de prévoir les crédits nécessaires au chapitre globalisé 041, comme suit

- En dépense / compte 2151 chapitre 041 2610,00 €
- En recette/compte 2031 chapitre 041 2610,00 €

N° 2014-63-03 Remplacement de personnel titulaire indisponible

Afin de procéder au remplacement du personnel titulaire, momentanément indisponible pour raison de santé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE monsieur le Maire à procéder au recrutement de personnel, soit par voie directe, soit par le service de mise à disposition de personnel du Centre de Gestion du Bas-Rhin ; ainsi qu'à fixer les conditions de recrutement (durée hebdomadaire de service et rémunération).

N° 2014-63-04 Projet de lotissement

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les premiers projets d'aménagement du futur lotissement.

N° 2014-63-05 Travaux de voirie rue Saint-Michel

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les plans d'aménagement élaborés par le Bureau d'Etudes BEREST, pour information.

**Délibération certifiée exécutoire,
Compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Saverne et de sa publication.**

**Le Maire,
Henri WOLFF**

